

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1835

21 juillet 2012

SOMMAIRE

Aieref Holding 2 S.à r.l	Joma Etablissement S.à r.l 88039
Akila Finance S.A 88048	Leedebach Invest S.A88066
Allfunds International S.A 88077	Lepercq - Lynx Partners88079
Aon Insurance Managers (Luxembourg)	Lion/Seneca Lux 2 S.A
S.A 88077	MaLo Dance & Fitness - Schifflange 88042
AWAKE AKADEMIE S.A.	M. Croisé et Fils S.A 88076
CGPA Ré 88074	Mecca World Group S.A88080
Colada LuxCo S.à r.l88066	Mirabaud Opportunities SICAV-FIS 88067
DNA Holding S.A 	Panel Investment S.A 88073
Dometic Holding S.A	PHM Holdco 17 S.à r.l 88064
East Capital (Lux) General Partner S.à r.l.	Roofland S.A
	S Alpha S.à r.l
EN-NEO New Energy AG88056	Sancar Property and Trading S.à.r.l 88076
Fonds de Compensation de la Sécurité Sociale, SICAV-FIS	Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A
Green Luxco III S.à r.l 88036	SHZ Holding S.A
Green Luxco II S.à r.l	Simon-Christiansen & Associés, ingé-
Hansteen Regensburg S.à r.l 88036	nieurs-conseils S.A
Harvest Clo II S.A	Simtek Investments S.A
HKC S.A 88075	Sinser (Luxembourg) S.à r.l 88077
Hoche Immo 4 H S.A 88079	Somato S.A. SPF
Impro Europe S.à r.l	Universal Trading S.A 88075
International Housing Solutions S.à r.l 88078	V1 Holding S.à r.l
JNC-FIAC-FISCA88075	VEB-Leasing Europe S.à r.l 88077



Green Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.887.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of the month of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Karolina Szpinda, maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of Green Luxco I S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand- Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated 8 May 2012, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 168.814, by virtue of a proxy attached hereto, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Green Luxco II S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated 8 May 2012, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, having a share capital of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 168.887.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

- 1. The Sole Shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the following agenda.
 - 2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

- (A) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) to one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000) by the issue of nine hundred eighty-seven thousand five hundred (987,500) shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each (the "New Shares") for a total subscription price of ninety-two million one hundred seventy-one thousand four hundred and fourteen Pounds Sterling (GBP 92,171,414) (the "Subscription Price"); subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the Subscription Price by way of a contribution in cash; allocation of an amount of one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000) to the legal reserve account of the Company and an amount of ninety-one million eighty-three thousand nine hundred and fourteen Pounds Sterling (GBP 91,083,914) to the share premium account of the Company;
- (B) Consequential amendment of the first indent of article 5 of the articles of association to reflect the above so that it shall read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000) divided one million (1,000,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

After having considered the above, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) to one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000) by the issue of the New Shares to be subscribed and paid in full by the Sole Shareholder here represented by Me Karolina Szpinda, prenamed, by virtue of a proxy attached hereto. The Subscription Price was paid in full in cash as set forth in the agenda. Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 987,500.-) to the capital, an amount of one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000) to the legal reserve account of the Company and an amount of ninety-one million eighty-three thousand nine hundred and fourteen Pounds Sterling (GBP 91,083,914) to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a result of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first indent of article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.



Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparus

Me Karolina Szpinda, maître en droit, résidant à Luxembourg, pour le compte de Green Luxco I S.à r.l.., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, formée par un acte du notaire soussigné du 8 mai 2012, mais pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000) et inscrite sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.814, en vertu d'une procuration annexée au présent acte, étant l'associé unique («l'Associé Unique») de Green Luxco II S.à r.l.. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, formée par un acte du notaire soussigné du 8 mai 2012, mais pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) et inscrite sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.887

La partie comparante a déclaré et requis le notaire de prendre acte que:

- 1. L'Associé Unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur les points figurant à l'ordre du jour.
 - 2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

- (A) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) à un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de quatre-vingt-douze millions cent soixante et onze mille quatre cent quatorze Livres Sterling (GBP 92.171.414) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales effectuée par l'Associé Unique par paiement intégral par un apport en numéraire à la Société; allocation d'un montant de cent mille Livres Sterling (GBP 100,000) au compte de réserve légale et d'un montant de quatre-vingt-onze millions quatre-vingt-trois mille neuf cent quatorze Livres Sterling (GBP 91.083.914) au compte prime d'émission de la Société.
 - (B) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000) divisé en un million (1.000.000) de parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1). Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés en la forme requise pour toute modification des statuts.».

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) à un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales qui seront souscrites et libérées entièrement par l'Associé Unique ici représenté par Me Karolina Szpinda, prénommée, en vertu d'une procuration jointe au présent acte. Le Prix de Souscription a été libéré entièrement en numéraire tel qu'indiqué à l'ordre du jour. Une preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'allouer un montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Livres Sterling (GBP 987.500,-) au capital, un montant de cent mille Livres Sterling (GBP 100,000) au compte de réserve légale et un montant de quatre-vingt-onze millions quatre-vingt-trois mille neuf cent quatorze Livres Sterling (GBP 91,083.914) au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts tel que décrit à l'ordre du jour.



Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence des résolutions ci-dessus sont estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. SZPINDA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2012. Relation: LAC/2012/25779. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012076183/123.

(120107472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Hansteen Regensburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.271.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 mai 2012

- 1. M. lan Richard WATSON a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. Mme Sarah Michaella HORNBUCKLE, administrateur de sociétés, née à Mtarfa (Malte), le 9 mars 1971, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6 ème étage, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27.6.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Regensburg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012076222/16.

(120107652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Green Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande--Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 168.894.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of the month of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Karolina Szpinda, maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of Green Luxco II S.à r.l.,a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated 8 May 2012, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 168.887, by virtue of a proxy attached hereto, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Green Luxco III S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated 8 May 2012, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, having a share capital of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 168.894.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the following agenda.



2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

- (A) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) to one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000) by the issue of nine hundred eighty-seven thousand five hundred (987,500) shares of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each (the "New Shares") for a total subscription price of ninety-two million one hundred eleven thousand four hundred and fourteen Pounds Sterling (GBP 92,111,414) (the "Subscription Price"); subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the Subscription Price by way of a contribution in cash; allocation of an amount of one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000) to the legal reserve account of the Company and an amount of ninety-one million twenty-three thousand nine hundred and fourteen Pounds Sterling (GBP 91,023,914) to the share premium account of the Company;
- (B) Consequential amendment of the first indent of article 5 of the articles of association to reflect the above so that it shall read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000) divided into one million (1,000,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) to one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000) by the issue of the New Shares to be subscribed and paid in full by the Sole Shareholder here represented by Me Karolina Szpinda, prenamed, by virtue of a proxy attached hereto. The Subscription Price was paid in full in cash as set forth in the agenda. Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 987,500) to the capital, one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000) to the legal reserve account of the Company and an amount of ninety-one million twenty-three thousand nine hundred and fourteen Pounds Sterling (GBP 91,023,914) to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a result of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first indent of article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at EUR 6,500.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Karolina Szpinda, maître en droit, résidant à Luxembourg, pour le compte de Green Luxco II S.à r.l.., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, formée par un acte du notaire soussigné du 8 mai 2012, mais pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000) et inscrite sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.887, en vertu d'une procuration annexée au présent acte, étant l'associé unique («l'Associé Unique») de Green Luxco III S.à r.l.. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, formée par un acte du notaire soussigné du 8 mai 2012, mais pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) et inscrite sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.894.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire de prendre acte que:



- 1. L'Associé Unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur les points figurant à l'ordre du jour.
 - 2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

- (A) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) à un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de quatre-vingt-douze millions cent onze mille quatre cent quatorze Livres Sterling (GBP 92.111.414) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales effectuée par l'Associé Unique par paiement intégral par un apport en numéraire à la Société; allocation d'un montant de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000) au compte de réserve légale et d'un montant de quatre-vingt-onze millions vingt-trois mille neuf cent quatorze Livres Sterling (GBP 91.023.914) au compte prime d'émission de la Société.
 - (B) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000) divisé en un million (1.000.000) de parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1). Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés en la forme requise pour toute modification des statuts.».

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) à un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales qui seront souscrites et libérées entièrement par l'Associé Unique ici représenté par Me Karolina Szpinda, prénommée, en vertu d'une procuration jointe au présent acte. Le Prix de Souscription a été libéré entièrement en numéraire tel qu'indiqué à l'ordre du jour. Une preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'allouer un montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Livres Sterling (GBP 987.500,-) au capital, un montant de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000) au compte de réserve légale et un montant de quatre-vingt-onze millions vingt-trois mille neuf cent quatorze Livres Sterling (GBP 91.023.914) au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts tel que décrit à l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence des résolutions ci-dessus sont estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. SZPINDA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2012. Relation: LAC/2012/25781. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012076184/123.

(120107485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Somato S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 77.756.

Extrait du conseil d'administration du 7 mars 2012

Le Conseil d'Administration a été informé par courrier du 6 mars 2012 de la démission de Madame Margrit GIOVA-NOLI, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat.



Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission de Madame Margrit GIOVANOLI en tant qu'administrateur.

Le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur Monsieur Patrick Weber, avec adresse professionnelle au 1, place de Saint-Gervais, case postale 5349, CH-1211 Genève 11, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, dont il terminera le mandat.

FIDUO

Référence de publication: 2012076502/16.

(120107667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Joma Etablissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 69, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 169.660.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Marco DE SOUSA, indépendant, né à Luxembourg, le 18 octobre 1983, demeurant à L-2313 Luxembourg, 4, place du Parc; et
- 2) Monsieur Fernando Jorge FERNANDES GONÇALVES, salarié, né à Luxembourg, le 16 juin 1985, demeurant à L-2444 Luxembourg, 48, rue des Romains.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "JOMA Etablissement S.à r.l." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
- Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la Loi.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.



En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la Loi.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

- **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification statutaire doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:	
1) Monsieur Marco DE SOUSA, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur Fernando Jorge FERNANDES GONÇALVES, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales.	100



Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-1260 Luxembourg, 69, rue de Bonnevoie.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Marco DE SOUSA, indépendant, né à Luxembourg, le 18 octobre 1983, demeurant à L-2313 Luxembourg, 4, place du Parc, gérant technique; et
- Monsieur Fernando Jorge FERNANDES GONÇALVES, salarié, né à Luxembourg, le 16 juin 1985, demeurant à L-2444 Luxembourg, 48, rue des Romains, gérant administratif.
- 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Pour toutes opérations qui ne nécessitent pas d'autorisation du Ministère des Classes Moyennes luxembourgeois, la Société pourra être valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif.

4. La Société exploitera son activité sous l'enseigne commerciale "Pepper's Café".

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. DE SOUSA, F. J. FERNANDES GONÇALVES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2012. LAC/2012/28440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012076282/133.

(120107573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

SHZ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.577.

Extrait des décisions de l'Associé Unique de la société SHZ Holding S.A. prises en date du 22 mai 2012

l'Associé Unique:

- 1. décide de transférer le siège social du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 11b, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- 2. prend acte de la démission en qualité d'Administrateur unique de Monsieur Pierre Metzler, selon lettre de démission émise le 10 avril 2012 et décide de nommer en qualité de nouveaux Administrateurs:



- Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;
- Monsieur Didier Schönberger, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;
 - Monsieur Gilles Quaglia, administrateur de sociétés, demeurant 24 Maissiat d'en bas, F-01590 Dortan.

Le mandat des nouveaux Administrateurs viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2018.

- Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:
- Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;
- Monsieur Didier Schönberger, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;
 - Monsieur Gilles Quaglia, administrateur de sociétés, demeurant 24 Maissiat d'en bas, F-01590 Dortan.
- 3. décide de remplacer CENTRALIS SA, Commissaire aux Comptes en fonction et décide de nommer en remplacement FIDALPHA SA, RCS Luxembourg B 114321, 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2018

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012076483/32.

(120107697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

MaLo Dance & Fitness - Schifflange, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3863 Schifflange, 52, Cité op Hudelen.

R.C.S. Luxembourg F 9.197.

STATUTS

Entre les soussignés:

- 1. Madame Elena Mihaela CRETU, épouse JOACHIM, Instructrice de fitness diplomée, née le 12 août 1976 à Bucarest (Roumanie), demeurant à L-3863 Schifflange, 52, Cité op Hudelen,
- 2. Monsieur Mohamed BADID, Chef magasinier, né le 18 juillet 1978 à Agadir (Maroc), demeurant à L-2447 Luxembourg, 20, rue du Rham,
- 3. Monsieur Steve JOACHIM, Fonctionnaire d'Etat, né le 17 septembre 1980 à Luxembourg, demeurant à L-3863 Schifflange, 52, Cité op Hudelen,

ainsi que ceux en nombre illimité, qui acceptent les présents statuts, il est constitué par la présente une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Chapitre I er . Dénomination, siège social, durée et objet

Art. 1 er.

- 1. L'Association prend la dénomination de «MaLo Dance & Fitness Schifflange» a.s.b.l.
- **Art. 2.** Le siège social est fixé à L-3863 Schifflange, 52, Cité op Hudelen. Les locaux sont mis à titre gratuit à disposition de l'association. Celle-ci n'y dispose d'aucun bien matériel ni mobilier ni immobilier.

L'adresse postale est:

«MaLo Dance & Fitness - Schifflange» a.s.b.l.

52, Cité op Hudelen, L-3863 Schifflange

Art. 3.

1. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4.

- 1. L'association a pour objet:
- la pratique du concept Zumba (R) Fitness qui inclut plusieurs programmes liés aux activités visant à l'entretien physique des personnes.
- l'organisation et la tenue des cours, des formations, des stages, des séminaires, des retraites, des représentations, des rencontres, d'échanges et des matières générales de tous événements, de toutes activités et de toutes opérations liées au sport, au sport aquatique, au fitness, et / ou à la danse de la manière la plus large.



- l'organisation des événéments caritatifs.
- de solliciter des contributions notamment mais non exclusivement de la part de ses membres, de tiers, ou d'organisations privées ou publiques tant nationales qu'internationales ou communautaires, en vue de recevoir sous réserve du respect de la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 les fonds nécessaires au financement des coûts et dépenses de fonctionnement et de maintien de l'association, ainsi que pour l'établissement d'un fonds permanent strictement utilisé pour l'accomplissement de l'objet de l'association tel que défini au présent article.

Art. 5. Le membre fondateur Mihaela |OACHIM de l'association MaLo Dance & Fitness - Schifflange est affilié à

Zumba Fitness (R), LLC 800 Silks Run

Suite 2310

Hallandale, FL-33009 Florida (USA)

Tel: 954-925-3755 (Office)

Art. 6. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Chapitre II. Membres, admission, démission, exclusion et cotisation

Art. 7. Membres. L'association se compose d'au moins trois (3) membres actifs, de membres inactifs et de membres honoraires.

Le Conseil d'administration pourra accepter aux entraînements des invités licenciés (instructeurs licenciés) et ceci à condition d'accepter le règlement interne de l'association, c'est-à-dire d'être titulaire d'une assurance RC et de participer aux séances d'entraînements à leurs propres risques et périls (c.à.d. en cas de blessures ou d'accidents, l'association décline toute responsabilité).

Ils pourront assister aux Assemblées Générales sans avoir le droit de vote.

La qualité de membre s'acquiert pour toute personne physique ou morale, quelle que soit sa nationalité, sur demande orale ou écrite (ou par voie électronique) adressée au siège de l'association. Pour les mineurs, la demande se fait par le représentant légal.

Le Conseil d'administration statue sur l'admission de nouveaux membres.

Les membres honoraires sont ceux qui témoignent un intérêt particulier à l'association en acceptant de payer une cotisation minimale fixée par le Conseil d'Administration.

L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre.

Art. 8. Membres d'honneur. L'association pourra sur décision du Conseil d'Administration, conférer le titre de membre d'honneur à toute personne ayant rendu des services exceptionnels à l'association. Les membres d'honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi ou les présents statuts en faveur des membres associés.

Art. 9. Cotisation. La cotisation annuelle ne peut pas dépasser le montant de 100,- Euro. Elle est fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

En dehors des cotisations, les ressources financières de l'association peuvent provenir des sources suivantes:

- participations mensuelles aux frais;
- excédents et recettes de manifestations sportives ou autres, organisées par l'association;
- droits de participation aux compétitions, ainsi que droits de participation aux entraînements et cours de danse et fitness; le taux de ces droits est déterminé par le Conseil d'administration;
 - subventions et subsides;
 - libéralités et dons autorisés;
 - intérêts produits par les fonds placés;

ainsi que toute autre ressource compatible avec la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 10. Perte de la qualité de membre. Les membres de l'association peuvent s'en retirer en présentant leur démission.

Perd sa qualité de membre, l'associé ayant refusé de payer la cotisation annuelle ou la participation mensuelle aux frais.

Perd également sa qualité de membre, l'associé ayant omis de payer la cotisation annuelle trois mois après qu'elle lui ait été réclamée.

La qualité de membre de l'association se perd encore par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, dans les cas suivants:

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlements de l'association;
 - lorsqu'un associé s'est rendu coupable de la non-observation des lois et règlements sur l'antidopage;
 - lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à

son honneur ou à sa considération personnelle, soit à la considération ou à l'honneur d'un associé, soit à la considération de l'association pour infraction grave ou répétée aux statuts et règlements internes de l'association;



- pour refus de se conformer aux décisions prises par le comité ou l'entraîneur / instructeur;
- pour préjudice moral ou matériel causé à l'association;
- par démission;
- par décès;
- par exclusion prononcée par la majorité du comité.

Les associés ayant perdu leur qualité de membre n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Chapitre III. Assemblée Générale

Art. 11. Compétences. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée générale:

- 1. la modification des statuts;
- 2. la nomination et la révocation des administrateurs;
- 3. l'approbation annuelle des budgets et des comptes;
- 4. la dissolution de l'association;
- 5. l'exclusion d'un membre de l'association.
- **Art. 12. Réunion annuelle.** L'Assemblée générale se réunit annuellement, en principe pendant le 1 ^{er} trimestre. L'exercice comptable s'étend du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
- Art. 13. Ordre du jour et fonctionnement. L'ordre du jour de l'Assemblée générale est arrêté par le Conseil d'administration. Toute proposition ou interpellation proposée par un membre doit être présentée par écrit au Conseil d'administration au plus tard 15 jours avant la date de l'Assemblée générale. L'ordre du jour comportera obligatoirement les points suivants:
 - 1. Présentation des rapports des membres du Conseil d'administration;
 - 2. Rapport des réviseurs de caisse;
 - 3. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration;
 - 4. Fixation du taux des cotisations; (en cas de changement);
 - 5. Election des membres du Conseil d'administration;
 - 6. Examen des propositions et interpellations valablement présentées.

Le président ou son remplaçant préside l'Assemblée générale.

Lors des élections et des nominations statuaires, l'Assemblée générale est dirigée par un bureau électoral composé d'un président et deux scrutateurs. Ce bureau, qui pourra comprendre aucun candidat aux élections, est désigné par l'Assemblée générale et dirigea et surveilla les opérations du vote et proclamera le résultat des élections qui est sans appel.

Art. 14. Assemblée générale extraordinaire. En cas de besoin, le Conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une Assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée générale doit être convoquée par le Conseil d'administration, et ce dans les deux mois, lorsque 1/5 ème des associés qui ont le droit de vote, en ont fait la demande.

- Art. 15. Proposition à l'Assemblée générale. Toute proposition signée d'un nombre de membres égale au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.
- **Art. 16. Procédure écrite.** Les associés qui, en application des articles 11 et 12, veulent faire convoquer une Assemblée générale extraordinaire ou proposer un objet à l'ordre du jour de l'Assemblée, doivent soumettre au Président du Conseil d'administration une note écrite précisant leur intention. S'il s'agit d'un objet à apporter à l'ordre du jour, cette note doit être remise entre les mains du Président du Conseil d'administration 15 jours avant la date de l'Assemblée générale.
- Art. 17. Résolutions hors ordre du jour. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents marque son accord pour procéder à un vote sur elles. Aucune résolution en dehors de l'ordre du jour ne peut être prise sur les points indiqués à l'article 8.
- **Art. 18. Convocation.** Les associés doivent être convoqués par écrit (lettre ou courrier électronique) au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée générale.

La convocation doit contenir l'ordre du jour.

- **Art. 19. Procuration.** Il est loisible aux associés de se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre associé, muni d'une procuration écrite. Aucun membre ne peut cependant représenter plus d'un autre associé.
- Art. 20. Droit de vote. Sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi, l'Assemblée générale régulièrement constituée délibère valablement quel que soit le nombre de membres présentés.



Tous les associés actifs, inactifs et honoraires, à l'exception des membres d'honneur, ont un droit de vote égal dans l'Assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi, à savoir notamment pour l'exclusion d'un membre et les modifications de statuts.

Chaque fois qu'un membre le demandera, le vote sera effectué par scrutin secret.

Le membre actif qui n'aura pas participé à 50% des entraînements officiels par an, n'aura pas le droit de vote aux Assemblées Générales.

Art. 21. Modification des statuts. L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle- ci est spécifiquement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée se réunit au moins à deux tiers des membres. Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- la seconde Assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres est présente ou représentée;
- la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre Assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix:
- si dans la seconde Assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.
- Art. 22. Consignation des résolutions. Les résolutions de l'Assemblée générale sont constatées par un procès-verbal dressé et signé par le Président et le Secrétaire et consigné dans un registre spécial conservé au siège de l'association. Le procès-verbal pourra être consulté par tous les associés ou par des tiers qui en justifient l'intérêt et sur demande écrite adressée au président.

Chapitre IV. Conseil d'administration

Art. 23. Conseil d'administration. L'Association est administrée par un Conseil d'administration composé de trois (3) membres associés au moins et cinq (5) membres associés au plus, élus par les membres actifs de l'association dans l'Assemblée Générale pour un terme de 5 ans. La première sortie sera déterminée par tirage au sort.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'administration pourra comporter les fonctions suivantes:

- un Président;
- un Vice-président qui remplacera le Président en cas d'absence;
- un Secrétaire;
- un Secrétaire-adjoint qui remplacera le Secrétaire en cas d'absence;
- un Trésorier;
- un Trésorier-adjoint qui remplacera le Trésorier en cas d'absence.

En outre, le Conseil d'administration comportera jusqu'au nombre maximum prévu de cinq (5), des administrateurs des missions spécifiques.

Les fonctions de président, vice-président, secrétaire, secrétaire-adjoint, trésorier et trésorier-adjoint sont attribuées au sein du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est autorisé à établir des règlements spéciaux concernant le fonctionnement de la pratique des arts sportives et le bon déroulement des entraînements, toutes les fois où cela s'avère nécessaire.

Le président préside le comité de l'association. Conformément aux présents statuts; il préside toutes les réunions et pourvoit à l'exécution des résolutions prises.

Le vice-président aide le président dans ses fonctions et le remplace au besoin. Le secrétaire exécute les travaux administratifs de l'association.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, de la tenue de la comptabilité et du règlement des dettes. Il dressera le bilan de caisse à la fin de l'année en cours.

Le vote par procuration est possible uniquement dans le cas où le quorum ne serait pas atteint (moins de la moitié des membres présents), et chaque membre du Conseil d'administration ne pourra représenter qu'un membre.

Les instructeurs non membres du comité effectif, ont le droit d'assister, sur invitation, aux réunions du Conseil d'administration, sans avoir le droit de participer aux votes.

Ils seront confirmés dans leurs fonctions par Conseil d'administration.

Les candidats concernant l'élection au Conseil d'administration doivent être remises au président de l'association au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'Assemblée.



En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres restants, pour autant que leur nombre ne soit pas inférieur au nombre minimum de trois indiqué ci-dessus, continuent à former un Conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'Assemblée générale.

Dans le cas où une vacance apparaîtrait dans le Conseil d'administration en cours d'exercice, celui-ci peut procéder au remplacement par cooptation.

Le remplaçant terminera le mandat du poste d'administrateur vacant.

Art. 24. Fréquence des réunions. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou quand la moitié de ses membres le demande.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents.

Les votes des administrateurs qui s'abstiennent lors du vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote.

Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent s'abstenir du vote.

En cas de partage des voix, celle du Président ou de son remplaçant est prépondérante.

Il est tenu par les soins du Secrétaire un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises.

Art. 25. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous les contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements, transiger, compromettre.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont intentées ou soutenues au nom de l'association, par le Conseil d'administration, poursuites et diligences du Président.

Le Président représente l'association. La signature du Président et du Secrétaire ou, en cas d'empêchement, du viceprésident et d'un administrateur engage l'association.

Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion courante à un bureau composé du Président, du Secrétaire et du Trésorier

Pour les entraînements les membres se réunissent selon un calendrier à élaborer par le Conseil d'administration.

Pour tous les cas non prévus aux présents statuts, les associés se soumettent aux décisions du Conseil d'administration.

Chapitre VII. Divers

Art. 27. Dissolution. Dans le cas de dissolution volontaire, l'Assemblée générale désignera trois liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs, en se conformant aux prescriptions de l'art 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association sera affecté à des oeuvres caritatifs à désigner par l'Assemblée générale.

- **Art. 28.** En cas de liquidation, les biens sont affectés à une ou plusieurs associations similaires choisies par l'assemblée générale.
- Art. 29. Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.
- **Art. 30.** Les personnes ci-dessous, réunies en assemblée constitutive, ont approuvé à l'unanimité les statuts. Par décision unanime le premier comité est composé comme suit:

Référence de publication: 2012076585/234.

(120107821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

East Capital (Lux) General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.914.

Le Conseil d'administration de la société East Capital (Lux) General Partner Sàrl a décidé d'accepter la démission de M. Justas Pipinis en tant que gérant de la société avec effet au 12 juin 2012 et de nommer, à compter du 12 juin 2012, en tant gérant la société Mme Karin Hirn avec adresse au Green Villas, House 38A, ming Yue Road 888, 201206 Pudong, Shanghai, Chine, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Depuis lors, le conseil de gérance de la société se compose des personnes suivantes:

- Mme Karin Hirn
- M Paul Carr
- M Magnus Lekander



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bertrange, le 27 juin 2012.

Pour le compte d'East Capital (LUX) GENERAL PARTNER Sàrl

Olivier Lansac

Référence de publication: 2012076104/19.

(120107675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

DNA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.187.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit de panaméen DYNAMIC COMMERCIAL SA, ayant son siège social à Panama City, Calle, 53 Obarrio Torre MMG, Panama,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme DNA HOLDING S.A., avec siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 117.187, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1628 du 28 août 2006, et dont les statuts ont été modifiés par actes passés par devant le notaire instrumentant:
 - en date du 8 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1597 du 23 août 2006;
 - en date du 8 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 1982 du 10 octobre 2009;
 - en date du 23 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 434 du 07 mars 2011.
- II.- Que le capital social de la société anonyme DNA HOLDING S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à cent trente neuf mille cinq cent euros (EUR 139.500,-), représenté par treize mille neuf cent cinquante (13.950) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune divisée en 3.100 actions de classe A, 1.550 actions de classe B, 1.550 actions de classe C, 1.550 actions de classe D, 1.550 actions de classe E, 1.550 actions de classe F, 1.550 actions de classe G, 1.550 actions de classe H.
- III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme DNA HOLDING S.A..
- IV.- Que l'activité de la société DNA HOLDING S.A. ayant cessée et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.
- VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
 - VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme DNA HOLDING S.A. est à considérer comme faite et clôturée.
- IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.
- XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille trois cent vingt-cinq euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2012. Relation GRE/2012/1783. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012075502/57.

(120107772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Akila Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.632.

En date du 14 juin 2012, le conseil d'administration a nommé, avec date d'effet pour l'exercice 2012 commençant au 01/10/2011, Monsieur Philippe Foriel-Destezet, né le 12 septembre 1935 à Lyon (Fiance), résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe Foriel-Destezet / Stefan Schaechterle

Administrateur / Directeur

Référence de publication: 2012075961/13.

(120107690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Impro Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 169.663.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-nineth day of May.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Impro Investment (Hong Kong) Limited, a company incorporated and organized under the laws of Hong Kong, having its registered office at RM. 2902, 29/F, Top Glory Tower 262 Gloucester Road, Wanchai, Hong Kong, representing the whole corporate capital of the company to incorporate, registered with the Hong Kong companies registry under the number 1719153.

represented by Mrs. Hui Ina Wang, Executive VP, residing at Room 2902, Top Glory Tower, 262 Gloucester Road, Causeway Bay, Hong Kong, as duly appointed representative of Impro Investment (Hong Kong) Limited,

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as sole unit holder or with any person who may become unitholder of this company in the future.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "Impro Europe S.à r.l.", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10 th of August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law").

Art. 2. Object.

- 2.1 The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to



secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company of the group. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences and sub-licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property. The Company may also execute intra group treasury management functions in favour of other companies in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group.

- 2.3 The Company may pursue its activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad.
- 2.4 The Company will also carry out trading activities by purchasing from related entities or from suppliers outside the group and on-selling to European customers, highly engineered precision components, relating to heavy-duty and high horsepower engine, automotive, hydraulic equipment, recreational marine and vehicles, aerospace and healthcare, this list being not exhaustive.
- 2.5 In general, the Company may carry out all commercial and financial operations to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is established for an unlimited duration.
- 3.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of unitholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.
- 3.3 The life of the Company does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several unitholders.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of unitholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.
- 4.2 The Company may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.
- 4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Corporate capital - Units

Art. 5. Corporate capital - Units.

- 5.1 The Company's corporate capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by two hundred (200) units in registered form with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.
 - 5.2 All the units are fully paid up.
- **Art. 6. Increase and Reduction of corporate capital.** The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of unitholders, adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 7. Transfer of units.

- 7.1 Units are freely transferable among unitholders.
- 7.2 In case of a sole unit holder, the units are freely transferable to non-unitholders. In case of plurality of unitholders, units may be transferred to non-unitholders within the limits of the Law. Units may not be transferred inter vivo to non-unitholders, unless unitholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital of the Company shall have agreed thereto in a general meeting of unitholders.
- 7.3 The transfer of units will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the civil code.
 - 7.4 The Company may purchase its own units.

Art. 8. Form of units - Unitholders' register.

- 8.1 Units are in registered form.
- 8.2 A unitholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the unitholders if they require.
 - 8.3 The ownership of the units will result from the inscription in the unitholders' register.



Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

- 9.1 The Company shall be managed by a board of managers composed, at least, of two (2) classes of managers, class A and class B of managers. Each class will be composed at least by one (1) manager. The managers do not need to be unitholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of unitholders.
- 9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of unitholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members.

The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers

- 10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Company.
- 10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.
 - 10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

- 11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders.
- 11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.
- 11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who does not need to be a manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by telefax or by email.
- 11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present including one class A manager and one class B manager are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.
- 11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.
- 11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.
- **Art. 12. Representation.** The Company shall be bound by the joint signature of a class A and a class B managers for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.
- **Art. 13. Liability of the managers.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meetings of unitholders

Art. 14. Powers and Voting rights.

- 14.1 Resolutions at a general meeting of unitholders will be passed by a simple majority of those present and voting.
- 14.2 The corporate capital and other provisions of these articles of association may, at any time, be changed by the unitholders. Nevertheless, the unitholders may change the nationality of the Company by a unanimous vote. A meeting



of unitholders may be held without prior notice or publication if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.

- 14.3 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of unitholders.
- 14.4 The Company will recognize only one holder per unit.
- 14.5 The unitholders exercise all the powers allocated to the general meeting of unitholders pursuant to the Law.
- 14.6 The decisions of the unitholders are recorded in minutes or in written resolution.
- 14.7 Also, contracts entered into between the unit holder(s) and the Company represented by the unit holder(s) are recorded on minutes or resolutions. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.
- **Art. 15. Annual general meeting.** An annual general meeting of unitholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.
- **Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December of the year two thousand and twelve.

Art. 17 - Annual accounts and Allocation of profits.

- 17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the unitholders at the registered office of the Company.
- 17.2 Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company.

The general meeting of unitholders, upon recommendation of the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the board of managers,
- 2. These accounts show a profit, including profits carried forward,
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by a general meeting of unitholders, and
- 4. The payment is made only when the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

- 18.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of unitholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.
- 18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of unitholders.
- 18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After payment of all debts and all charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the unitholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.
- **Art. 19. General provision.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declare to subscribe for two hundred (200) units and to have fully paid up in cash these units for an amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately nine hundred ten Euro (EUR 910.-).



Resolutions of the unitholders

The prenamed unit holder, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed in L-2132 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse.
- 2. The number of manager is fixed at two (2).
- 3. The following persons are appointed managers:
- Mrs. Hui Ina Wang, born on September 11, 1970, in Wuxi, Jiangsu, China, Executive VP residing professionally at Room 2902, Top Glory Tower, 262 Gloucester Road, Causeway Bay, Hong Kong is appointed manager class A;
- Mrs. Christine Louis-Haberer, born on July 23, 1967, in Vitré (France), residing professionally in L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, is appointed manager class B.
 - 4. Mrs. Christine Louis-Haberer will be in charge of the day-to-day management of the Company.
- 5. The managers and the day-to-day manager shall be appointed for an unlimited period which shall end either by their resignation or their revocation by the general meeting of unitholders.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mai.

Par devant nous Maître Roger Arrensdorff, notaire résident au Luxembourg, dépositaire du présent acte.

A comparu:

Impro Investment (Hong Kong) Limited, société constituée et régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social au RM. 2902, 29/F, Top Glory Tower 262 Gloucester RD, Wanchai, Hong Kong, représentant la totalité du capital social de la société à constituer, enregistrée au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1719153.

Ici représentée par Mme Hui Ina Wang, vice-présidente exécutive, résidant Room 2902, Top Glory Tower, 262 Gloucester Road, Causeway Bay, Hong Kong, dûment nommée représentante d'Impro Investment (Hong Kong) Limited,

Laquelle partie comparante, agissant ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, que la partie prémentionnée va constituer en tant que qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Titre I er . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1 er . **Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Impro Europe S.à r.l.», régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière toute sorte d'actions cotées, d'actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.
- 2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission d'offre publique. Elle pourra émettre par voie de placement privé seulement, effets, bonds et obligations et titres de créance et toute autre sorte d'instrument de crédit et/ou titre de participation. La Société pourra aussi contracter des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes autres sociétés du groupe.

Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des titres à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés du groupe. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences et sous-licences ou tout autre bien immatériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble. La Société pourra également exercer des fonctions de gestion de trésorerie intra groupe à l'égard d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou pour n'importe quelle autre société du groupe.



- 2.3 La Société pourra poursuivre ses activités directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger.
- 2.4 La Société effectuera également des activités commerciales en achetant auprès d'entités qui lui sont liés ou de fournisseurs extérieurs au groupe et en revendant à des clients européens, des composants de haute précision, pour des engins poids lourds et à moteur de grande puissance, dans le domaine automobile, équipement hydraulique, engins de nautisme et de tourisme, dans le secteur de l'aérospatial et de la santé, cette liste n'étant pas exhaustive.
- 2.5 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.
- 3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant, un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.
- 4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social - Parts sociales.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par deux cent (200) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-) chacune.
 - 5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.
- Art. 6. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

- 7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.2 En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles à des non-associés dans les limites de la Loi, c'est-à-dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société.
- 7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévues par l'article 1690 du code civil.
 - 7.4 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

- 8.1 Les parts sociales sont nominatives.
- 8.2 Un registre des associés sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés qui le demandent.
 - 8.3 La propriété des parts sociales résultera de l'inscription dans le registre des associés.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

- 9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) classes de gérants, la classe A et la classe B de gérants. Chaque classe sera composée au moins d'un (1) gérant. Les gérants n'ont pas besoin d'être des associés et seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés.
- 9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au



conseil de gérance de procéder par voie de cooptation au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés. Les gérants devront rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoir du conseil de gérance.

- 10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision de l'assemblée générale des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet de la Société.
- 10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas) de l'agent, la durée de sa période de représentation et toute autre condition appropriée de sa fonction d'agent.
 - 10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

- 11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation d'un des gérants. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.
- 11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrés avant l'heure de tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.
- 11.3 La réunion du conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.
- 11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, télécopieur ou par e-mail.
- 11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité des gérants est présente, cela inclus la présence ou la représentation d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Les décisions sont prises à la majorité des votes, qui comprennent au moins un vote de chaque classe de gérant présent ou représenté lors d'une telle réunion.
- 11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.
- 11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.
- **Art. 12. Représentation.** La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B pour tout montant ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.
- **Art. 13. Responsabilité des gérants.** Lors de l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables par les engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de la bonne exécution de leurs devoirs.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.

- 14.1 Les décisions prisent lors des assemblées générales des associés seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.
- 14.2 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par les associés. Néanmoins, le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Une assemblée des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.
- 14.3 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.
 - 14.4 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale.
- 14.5 Les associés détiennent tous les pouvoirs qui ont été alloués à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.



- 14.6 Les décisions des associés sont établies sous la forme de procès-verbal ou de résolution écrite.
- 14.7 De plus, les contrats passés entre les associés et la société représentée par les associés, seront établis sous la forme de procès-verbal ou de résolution écrite. Néanmoins, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées dans des conditions normales.
- **Art. 15. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.
- **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

- 17.1 Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social annuel et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.
- 17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le prélèvement redevient obligatoire lorsque la réserve légale tombe en dessous de dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- 2. Ces comptes font état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
- 3. La décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée générale des associés, et
- 4. Le paiement sera effectué uniquement si les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titres V. - Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

- 18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateur(s) (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.
- 18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.
- 18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et de toutes les charges dues par la Société et de toutes les dépenses de liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés conformément et de manière à obtenir, de façon globale, le même résultat économique que les règles de distribution le stipulent pour les distributions de dividendes.
- **Art. 19. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire aux deux cent (200) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges quel que soit leur forme, qui résultent de la formation de la Société, sont estimés approximativement à neuf cent dix Euros (EUR 910.-).

Résolution des associés

L'associé précité, représentant la totalité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est fixé au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Le nombre de gérant est fixé à deux (2).
 - 3. Les personnes suivantes sont nommées gérants:



- Mme Hui Ina Wang, née le 11 septembre 1970, à Wuxi, Jiangsu, Chine, vice-présidente exécutive, résidant professionnellement Room 2902, Top Glory Tower, 262 Gloucester Road, Causeway Bay, Hong Kong, est nommée gérant de classe A.
- Mme Christine Louis-Haberer, née le 23 juillet 1967, à Vitré (France), résidant professionnellement au L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, est nommée gérant de classe B.
 - 4. Mme Christine Louis-Haberer sera en charge de la gestion journalière de la Société.
- 5. Les gérants et le gérant délégué à la gestion journalière sont nommés pour une durée indéterminée qui se terminera soit par leur démission ou leur révocation par l'assemblée générale des associés.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: WANG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012076248/436.

(120107724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

EN-NEO New Energy AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.109.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten in der form der Ordentlichen Generalversammlung vom 28. März 2012

Im Jahre 2012, am 28. März sind die Gesellschafter der EN-NEO ENERGY S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Die Versammlung stimmt dem sofortigen Wechsel des Rechnungskommissars READ S.à.r.l. zu.

Die Gesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, Avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 25797, wird für zwei Jahre zum Kommissar ernannt d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014. (und anstelle der READ S.à.r.I)

Luxemburg, den 28. März 2012.

Référence de publication: 2012076123/16.

(120107687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Fonds de Compensation de la Sécurité Sociale, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 129.879.

L'assemblée générale annuelle de la Société du 25 avril 2012 a décidé de résilier le mandat de réviseur d'entreprises de Ernst and Young, ayant siège au 7, parc d'activité Syrdall L-5365 Luxembourg, et de nommer en qualité de réviseur d'entreprises Deloitte SA sise 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bertrange, le 27 juin 2012.

Pour le compte de FONDS DE COMPENSATION DE LA SECURITE SOCIALE, SICAV FIS

Olivier Lansac

Référence de publication: 2012076142/16.

(120107676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.884.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 20 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 20 juin 2012 que Monsieur Yves MIORCEC DE KERDANET, administrateur de sociétés, né à Oran (Algérie) le 3 mars 1964, demeurant professionnellement à 4, Cours de Rive, CH-1204 Genève (Suisse), a été nommé administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012076453/14.

(120107686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Aieref Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 169.666.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the 20 th day of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AIEREF Holding 1 S.à r.l., a company incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1249 Luxembourg, 2 rue du Fort Bourbon, being in process of registration with the Luxembourg trade and companies' register, here represented by Elena Toshkova, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19 June 2012 given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "AIEREF Holding 2 S.à r.l. (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, (the "Law"), and the law of September 18 th, 1933 and of December 28 th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.



The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of two (2) managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.



Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative is required to validly deliberate.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

- **Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.
 - Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1 st January and closes on the 31 st December.
- **Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more approved statutory auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.



Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

- **Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.
- **Art. 18. Winding-up Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

- **Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.
- **Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31 st day of December 2012.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred shares (12,500) shares have been fully subscribed by AIEREF 1 S.à r.l., prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration:
- Mark Flaherty, an Irish citizen born on 8 March 1975 in Galway (Ireland) and professionally residing at 2 rue du Fort bourbon, L-1249 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mark Phillips, a British citizen, born on 14 May 1965 in Dorking (United Kingdom) and professionally residing at 2 rue du Fort bourbon, L-1249 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
 - 2) The Company shall have its registered office at 2 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze le vingt juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:



AIEREF Holding 1 S.à r.l., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ici représentée par Elena Toshkova, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «AIEREF Holding 2 S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.



Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société.

Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procèsverbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.



Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

- Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.
 - Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

- **Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.
- **Art. 18. Dissolution Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.



Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

AIEREF Holding 1 S.à r.l., prénommée, a souscrit douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée
- Mr. Mark Phillips, citoyen Britannique, né le 14 mai 1965 à Dorking (Royaume-Uni) et
- Mr. Mark Flaherty, citoyen Irlandais, né le 8 mars 1975 à Galway (Irlande) ayant leurs adresse professionnelle à Luxembourg (1249), 2 rue du Fort Bourbon.
 - 2) Le siège social de la Société est établi à L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: E. TOSHKOVA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 22 juin 2012. Relation: LAC/2012/28949. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012075960/402.

(120107744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

PHM Holdco 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 168.089.

In the year two thousand twelve, on the twenty-first of June.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Pamplona Capital Partners III LP, a limited partnership, incorporated under the law of the Cayman Island, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd,

represented by Mr Raphaël PONCELET, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given under private seal in Grand Cayman, on 20 June 2012.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of "PHM Holdco 17 S.à r.l.", (the "Company") having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 168.089, incorporated by a deed of the undersigned notary on 30 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1258 of 21 May 2012. The articles of incorporation have been not been amended since.



The appearing party, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change, with retroactive effect to 30 March 2012, the currency of the corporate capital of the Company from euro (EUR) into US Dollars (USD), by applying the exchange rate of 1.- EUR = 1.3317 USD.

Second resolution:

The sole shareholder resolved consequently to convert with same effect, the corporate subscribed share capital of the Company of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) into sixteen thousand six hundred and forty-six point twenty-five US DOLLARS (16,646.25 USD).

Third resolution:

The sole shareholder resolved to cancel the current par value of the shares of the Company.

Fourth resolution:

The sole shareholder resolved to exchange the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) existing shares without a par value against one million six hundred and sixty-four thousand six hundred and twenty-five (1,664,625) having a par value of one cent (USD 0.01) each.

The sole shareholder resolved to confer all necessary powers to the mangers of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

Fifth resolution:

As a consequence of such conversion from EUR to USD, article SIX (6) of the Company's Articles of Association is amended and shall therefore read as follows:

"**Art. 6.** The subscribed capital is fixed at sixteen thousand six hundred and forty-six point twenty-five US DOLLARS (16,646.25 USD) divided into one million six hundred and sixty-four thousand six hundred and twenty-five (1,664,625) shares, having a par value of one cent (USD 0.01) each."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

«Pamplona Capital Partners III LP» une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd;

représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Grand Cayman, le 20 juin 2012.

La partie comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'unique associé de «PHM Holdco 17 S.à r.l.» (la «Société») ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 168.089, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1258 du 21 mai 2012. Les statuts de la société furent pas modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique a décidé de convertir, avec effet rétroactif au 30 mars 2012, la monnaie d'expression du capital social de euros (EUR) en US Dollars (USD) en appliquant le taux de change et de conversion de 1,- EUR = 1,3317 USD.



Deuxième résolution:

L'associé unique a décidé de convertir, avec même effet, le capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) en seize mille six cent quarante-six virgule vingt-cinq US DOLLARS (16.646,25 USD).

Troisième résolution:

L'associé unique a décidé d'annuler la valeur nominale des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes de la Société.

Quatrième résolution:

L'associé unique a décidé d'échanger les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale existantes de la Société contre un million six cent soixante-quatre mille six cent vingt-cinq (1.664.625) parts sociales nouvelles d'une valeur d'un cent (USD 0,01) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'échange des anciennes parts contre les nouvelles parts.

Cinquième résolution:

A la suite du changement de la monnaie d'expression, de la conversion du capital social de EUR en USD, l'article SIX (6), des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à seize mille six cent quarante-six virgule vingt-cinq US DOLLARS (16.646,25 USD) divisé en un million six cent soixante-quatre mille six cent vingt-cinq (1.664.625) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (0,01 USD), toutes entièrement libérées.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2012. Relation: EAC/2012/8278. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012075728/98.

(120107387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Colada LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.937.

Les statuts coordonnés au 5 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch Notaire

Référence de publication: 2012076040/11.

(120108175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Leedebach Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1654 Luxembourg, 4, rue M.-T. Glaesener Hartmann. R.C.S. Luxembourg B 121.692.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mai 2012

Le siège social est transféré à L-1654 Luxembourg, 4 rue M-T Glaesener Hartmann.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Référence de publication: 2012076309/11.

(120108003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



Simon-Christiansen & Associés, ingénieurs-conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 55.631.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2012:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jens CHRISTIANSEN, administrateur, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Marcel HETTO, administrateur, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Denis CRIDEL, administrateur, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur, administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Olivier WEBERT, administrateur, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué.
- Monsieur Andreas WENER, administrateur, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Alain WAGNER, administrateur, demeurant professionnellement au 85-87, Parc d'Activité Capellen, L-8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur et administrateurs responsables;
- Monsieur Carl Taro KLEEFISCH, administrateur, demeurant professionnellement au 85-87, Parc d'Activité Capellen, L-8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur et administrateurs responsables.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Réviseurs d'entreprises la société AUDITEURS ASSOCIES avec siège social au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 23 mai 2012:

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateursdélégués de la société, Messieurs Denis CRIDEL, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, et Olivier WEBERT, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, avec le droit de signature individuelle pour la gestion journalière.

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs responsables avec le droit de co-signature pour la gestion journalière, Messieurs Alain WAGNER et Carl Taro KLEEFISCH ayant leur adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité Capellen, L- 8303 Capellen.

Luxembourg, le 26 juin 2012. FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012076455/40.

(120107659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Mirabaud Opportunities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 138.969.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires («L'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, 1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, le 16 mai 2012 à 15h00 et a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'Administrateurs de Messieurs Yves Mirabaud ,Giles Morland et Frédéric Fasel pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.
- 2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Ernst & Young pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.



MIRABAUD OPPORTUNITIES S.A., SICAV-FIS

Référence de publication: 2012076340/16.

(120107739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

V1 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.899.

L'an deux mil douze, le dix-neuf juin.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Joffray VALLAT, dirigeant de sociétés, né le 02 novembre 1973 à Annecy (France), et demeurant au 8, route des Daudes à F-74290 Veyrier du Lac (France),

ici représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, en qualité de mandataire, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 juin 2012,

agissant en qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de la société V1 HOLDING S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 1179 du 10 mai 2012, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.899, et ayant un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société).

L'Associé Unique reconnaît être pleinement informé des résolutions à adopter sur la base de l'ordre du jour suivant:

- 1. Augmentation du capital social d'un montant de deux millions neuf cent neuf mille huit cent dix euros (EUR 2.909.810), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de deux millions neuf cent vingt-deux mille trois cent dix euros (EUR 2.922.310);
- 2. Emission de deux millions neuf cent neuf mille huit cent dix (2.909.810) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée;
- 3. Acceptation de la souscription des deux millions neuf cent neuf mille huit cent dix (2.909.810) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par l'Associé Unique et acceptation du paiement et de la libération en totalité pour ces nouvelles parts sociales par un apport en nature ayant une valeur totale de deux millions neuf cent neuf mille huit cent dix euros (EUR 2.909.810);
 - 4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, de manière à refléter les résolutions précédentes;
 - 5. Refonte des statuts en vue de prévoir le démembrement des parts sociales;
 - 6. Divers.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant requiert le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de deux millions neuf cent neuf mille huit cent dix euros (EUR 2.909.810), de manière à porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de deux millions neuf cent vingt-deux mille trois cent dix euros (EUR 2.922.310) par l'émission de deux millions neuf cent neuf mille huit cent dix (2.909.810) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées; ces Nouvelles Parts Sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à un dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Libération

Est alors intervenu l'Associé Unique, lequel déclare souscrire à la totalité des Nouvelles Parts Sociales et les libérer par un apport en nature (l'Apport) de valeurs mobilières, à savoir:

- soixante mille dix (60 010) actions de 3V, une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est sis au 3 rue Guillaume Fichet à F-74000 Annecy (France), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 453 813 263; ainsi que
- cinq (5) actions en pleine propriété et de la nue-propriété de quatre-vingt-quinze (95) actions de VALLAT INVES-TISSEMENTS ET PARTICIPATIONS, une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est sis au 3 rue Guillaume Fichet à F-74000 Annecy (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 511 185 381.

(ensemble, les Valeurs Mobilières).



L'Associé Unique déclare que (i) l'Apport est fait sur la base d'un contrat d'apport daté du 1 ^{er} juin 2012, qui restera annexé au présent acte, dans lequel Monsieur Joffray VALLAT a conclu d'apporter les Valeurs Mobilières, (ii) il est le seul propriétaire des Valeurs Mobilières qu'il apporte et que ces Valeurs Mobilières sont légalement et conventionnellement librement transmissibles, (iii) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Valeurs Mobilières à la Société et (iv) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La valeur de l'Apport est décrite dans le contrat d'apport, qui restera annexé au présent acte, soit un montant total de deux millions neuf cent neuf mille huit cent dix euros (EUR 2.909.810).

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5, alinéa 1, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à deux millions neuf cent vingt-deux mille trois cent dix euros (EUR 2.922.310) représenté par deux millions neuf cent vingt-deux mille trois cent dix (2.922.310) parts sociales sous la forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de procéder à une refonte complète des Statuts en vue de prévoir le démembrement des parts sociales.

En conséquence de quoi, les Statuts auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination V1 HOLDING S.àr.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société pourra, notamment, (i) acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles, immobilières ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts, et (ii) fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers à ses Affiliées ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.
- 3.2 La Société pourra, à titre accessoire, prester des activités de conseil, d'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses Affiliées, en matière, notamment, de gestion, de direction et d'animation de groupe, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement.
 - 3.3 La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.
- 3.4 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.
- 3.5 Pour les besoins des présents Statuts, le terme «Affiliée» signifie pour une personne morale donnée (i) toute entité qui, directement ou indirectement contrôle ou est contrôlée par cette personne donnée ou (ii) toute entité qui est contrôlée, directement ou indirectement, par l'entité qui contrôle la personne morale donnée. Pour les besoins de la présente définition une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou



indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1 Le capital social est fixé à deux millions neuf cent vingt-deux mille trois cent dix euros (EUR 2.922.310) représenté par deux millions neuf cent vingt-deux mille trois cent dix (2.922.310) parts sociales sous la forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, le droit de vote est exclusivement réservé à l'usufruitier.
- 6.3 En cas de démembrement des parts sociales, par l'effet de la subrogation réelle conventionnelle, et sauf convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire:
- les apports démembrés réalisés conjointement par un usufruitier et un nu-propriétaire seront rémunérés par des parts sociales soumises aux mêmes démembrements que les biens apportés;
- les parts sociales émises à l'occasion d'une augmentation de capital par incorporation de réserves seront soumises aux mêmes démembrements que les parts sociales existantes démembrées, auxquelles est attaché le droit d'attribution;
- les sommes où actifs attribués aux associés à la suite d'une distribution de réserves, d'un retrait, d'une réduction de capital ou de la liquidation totale ou partielle de la Société, ou de toute autre opération de même nature, resteront soumis aux mêmes démembrements entre l'usufruitier et le nu-propriétaire. Si le paiement a lieu en espèces, les sommes revenant conjointement à l'usufruitier et au nu-propriétaire seront portées sur un compte bancaire unique, ouvert pour l'usufruit au nom de l'usufruitier et pour la nue-propriété au nom du nu-propriétaire. Faute d'indication à la Société, conjointement par l'usufruitier et le nu-propriétaire dans le mois de la demande qui leur sera faite par le Conseil de Gérance, des références du compte bancaire démembré à créditer, la Société pourra valablement se libérer desdites sommes entre les mains de l'usufruitier qui en deviendra quasi-usufruitier.

Par «mêmes démembrements», il y a lieu d'entendre notamment les cas où il existe un ou plusieurs usufruits actuels, successifs, réversibles ou autres. En particulier, l'apport d'un usufruit n'emportera pas révocation implicite, le cas échéant, des donations d'usufruit éventuelles.

Art. 7. Cession des parts sociales.

7.1 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La même règle s'applique lorsqu'il s'agit pour ces parts:

- de constituer un usufruit;
- d'en céder la nue-propriété ou l'usufruit.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 7.2 Les parts sociales ne peuvent être transmises en pleine ou en nue-propriété pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des parts sociales munies d'un droit de vote appartenant aux survivants.
- 7.3 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 7.4 Les parts sociales grevées d'un démembrement ne pourront être cédées, aliénées, nanties ou hypothéquées par les nus propriétaires durant la vie des usufruitiers sans leur acceptation, à peine de nullité des cessions, aliénation, nantissement ou hypothèque.



III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de Gérance.

- 8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).
- 8.2 Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».
 - 8.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 10. Procédure.

- 10.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 10.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.
- 10.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 10.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 10.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 11. Représentation.

- 11.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.
- 11.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.
- 11.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

- 13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 13.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.



- 13.3 En cas démembrement, le nu-propriétaire et l'usufruitier ont le droit de participer à toutes les assemblées des associés. A cette fin ils sont convoqués et participent aux assemblées dans les mêmes conditions que les associés en pleine propriété. Ils exercent dans les mêmes conditions leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations, notamment en cas de consultation écrite ou lorsque la décision des associés résulte de leur consentement exprimé dans un acte. La qualité d'associé est reconnu tant à l'usufruitier qu'au nu-propriétaire.
- 13.4 Les parts sociales démembrées seront représentées aux assemblées par les seuls usufruitiers qui auront le droit de vote dans toutes les assemblées, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires avec ou sans modifications des statuts à l'exception des décisions ci-après visées pour lesquelles le droit de vote appartient au nu-propriétaire:
 - changement de la forme de la Société;
 - augmentation des engagements des Associés;
 - changement de la nationalité de la Société.
- 13.5 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

- 14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

- 15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- 15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

- 16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
 - 16.2 En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, il est procédé comme suit:
- 1. Le bénéfice social distribuable et le report à nouveau bénéficiaire, s'ils sont mis en distribution, reviendront exclusivement à l'usufruitier des parts.
- 2. Les réserves, si elles sont mises en distribution, reviendront au nu-propriétaire, sous réserve de l'usufruit de l'usufruitier des parts sociales.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17 Dissolution - Liquidation.

- 17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.



Evaluation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille quatre cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, la mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2012. LAC/2012/28438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012076551/284.

(120107770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Panel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4520 Differdange, 40, rue des Pruniers.

R.C.S. Luxembourg B 77.110.

Im Jahre zweitausendundzwölf, den zwölften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Adis KUJEVIC, KFZ-Mechaniker, geboren in Montenegro, Crna Gora am 2. Januar 1985, wohnhaft in D-90513 Zirndorf, Spitalstrasse 10, (mit 7.500 Aktien)
- 2.- Herr Enis KUJEVIC, Informatiker, geboren in Montenegro, am 22. Juli 1986, wohnhaft in D-90513 Zirndorf, Spitalstrasse 10, (mit 7.500 Aktien),

beide andurch vertreten durch Herrn Paul-Hubertus Nelke, Buchhalter, wohnhaft in L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha,

aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift, gegeben in Zirndorf am 1. Juni 2012, welche Vollmachten nach gehöriger "ne varietur" durch die Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Aktionäre der Aktiengesellschaft PANEL INVESTMENT S.A., mit Sitz in L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem damaligen Amtssitz in Sanem, am 17. Juli 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 915 vom 29. Dezember 2000,

letztmalig abgeändert auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den selben Notar am 13. August 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1882 vom 29. September 2009,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg, Sektion B unter Nummer 77.110.

Die Aktionäre ersuchen den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Aktionäre beschließen den Sitz nach L-4520 Differdange, 40, rue des Pruniers zu verlegen und infolge dessen Artikel 2 der Satzung abzuändern wie folgt:

" Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Differdange."

Zweiter Beschluss

Herr Adis KUJEVIC in seiner Eigenschaft als delegiertes Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué), sowie alle Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat abberufen.

Zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates werden mit sofortiger Wirkung bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2018 stattfinden wird, berufen:

- Herr Fehim DAUTOVIC, Förster, geboren am 20.05.1955 in Rozaje, Montenegro, wohnhaft in Balotice, 84310 Rozaje, Montenegro.
- Dame Selima SUTKOVIC, Hausfrau, geboren am 30.11.1956 in Rozaje, Montenegro, wohnhaft in Rifata Burdzevica, 84310 Rozaje, Montenegro.
- Dame Halima DAUTOVIC, Hausfrau, geboren am 30.11.1961 in Rozaje, Montenegro, wohnhaft in Balotice, 84310 Rozaje, Montenegro.



Dame Selima SUTKOVIC, vorbenannt wird mit sofortiger Wirkung bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2018 stattfinden wird, zum delegierten Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué) berufen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 950,-€ abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P.-H. NELKE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27213. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012075720/58.

(120107386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

S Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.260.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.553.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012076448/11.

(120108048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

CGPA Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.753.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale annuelle datée du 25 juin 2012

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre des Administrateurs pour le porter de 4 à 5.

L'Assemblée reconduit les mandats d'Administrateur de :

- Monsieur Eric DEVORSINE, demeurant professionnellement au 7 rue Racine F-44000 NANTES
- Monsieur Lambert SCHROEDER, demeurant professionnellement au 534 rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg.
- Monsieur Henri SZEJNBAUM, demeurant au 28 rue Couturier F- 93600 AULNAY.

L'Assemblée nomme Administrateur

- Monsieur Xavier BATAILLE, demeurant professionnellement au 23 place du 9 octobre F-59400 CAMBRAI
- La société SAPA, domiciliée 125, rue de la Faisanderie F-75773 PARIS, habituellement représentée par Monsieur Hervé LANCELOT, demeurant professionnellement au 125, rue de la Faisanderie F-75773 PARIS

Leurs mandats prendront fin à l'issue l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017.

Sixième résolution

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer la Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable (en abrégé CLERC) en tant que Réviseur Indépendant de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.



Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012076060/27.

(120107742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

JNC-FIAC-FISCA, Société Anonyme.

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 85.512.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 mai 2012 enregistrée à Luxembourg le 06 juin 2012 relation LAC/2012/25905 que l'assemblée générale décide de renouveler, pour une durée de six ans, les mandats:

- des membres du conseil d'administration:
- * Madame Monika KIEFER, née le 28 janvier 1966 à Saarbourg (D), demeurant à L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance,
- * Monsieur John NEUMAN, né le 15 octobre 1946, demeurant à L-9980 Wilwerdange, Haupstrooss, 55,
- * Monsieur Christian Henri NEUMAN, né le 25 mars 1979 à Luxembourg, demeurant à L-1420 Luxembourg, 141, avenue Gaston Diderich,
- de l'administrateur-délégué, Madame Monika KIEFER, née le 28 janvier 1966 à Saarbourg (D), demeurant à L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance, à qui l'assemblée générale attribue tous les droits de représenter la société par sa seule signature,
- du commissaire aux comptes, la société «COFIDENCIA-DAGEST, Services Oase S.àr.l.», avec siège social à L-9980 Wilwerdange, Hauptstrooss, 53, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 56680.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2012076281/23.

(120107733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Universal Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 39, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 155.740.

Assemblée générale ordinaire du 12/06/2012

Première résolution

Révocation de M. Roberto VASTA, né le 13/11/1944 à Spoleto en Italie, demeurant 106 rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg, au poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

Révocation de Mme Asmaa PETTA EL-AOUD née le 26/11/1977 à Settat au Maroc, demeurant 3 rue du Couvent, L-1363 Howald de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

Nomination de Mr PETTA David, né le 23/09/1978 à Genève en Suisse, demeurant 3 rue du couvent L-1363 Howald, au poste d'administrateur délégué

La gérance

Référence de publication: 2012076537/17.

(120107745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

AWAKE AKADEMIE S.A., Société Anonyme, (anc. HKC S.A.).

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 34, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012075992/11.

(120107734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Sancar Property and Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012076475/14.

(120107723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

M. Croisé et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 11, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 142.449.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 juin 2012 à Diekirch

Le mandat de Monsieur Théo JACOBY, administrateur-délégué, né le 28/05/1948 à Luxembourg et demeurant à L-9232 Diekirch, rue du Floss 30, étant arrivé à échéance, l'assemblée décide de le renouveler jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Michèle JACOBY-CROISE / Théo JACOBY / Ted JACOBY-René STEICHEN

Présidente / Secrétaire / Scrutateurs

Référence de publication: 2012076326/14.

(120107752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Roofland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 98.908.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 30. März 2012

Es wurde beschlossen,

- 1) mit sofortiger Wirkung, den Rücktritt von Herrn Patrick MEURER, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Aachener Straße 5, von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied anzunehmen.
- 2) mit sofortiger Wirkung, Frau Kimberly Anne MEURER, geboren am 12. August 1992 in Sankt Vith (B), wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Aachener Straße 5, zum Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Ihr Mandat endet mit der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 20. April 2012.

Für ROOFLAND S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012076445/18.

(120107759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



Sinser (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 21.503.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 27 juin 2012

L'Assemblée Générale nomme réviseur d'entreprises indépendant la société ERNST & YOUNG, dont le siège social est 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 MUNSBACH, et non Commissaire aux Comptes de la Société comme faussement mentionné dans les résolutions de l'Assemblée Générale du 1 ^{er} août 2011, qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.

Pour la société SINSER (LUXEMBOURG) Sàrl Référence de publication: 2012076490/13.

(120107718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

VEB-Leasing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.948.

Veuillez noter la démission avec effet au 11 mai 2012 de Monsieur Erik van Os de son mandat de gérant de la société Veb-Leasing Europe S.à r.l., avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 948.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour la société

Erik van Os

Gérant

Référence de publication: 2012076544/15.

(120107716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 28.889.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 27 juin 2012

L'Assemblée Générale nomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur Lambert SCHROEDER,
- Monsieur Denis REGRAIN,
- Monsieur Noel Mc NULTY,

L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG, comme Réviseur d'Entreprise Indépendant. Son mandat prendra à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour la société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2012075976/17.

(120107717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Allfunds International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 133.459.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 12 juin 2012 à Luxembourg

L'Assemblée Générale de la société anonyme Allfunds International SA a pris la résolution suivante:

1. Le mandat du réviseur d'entreprises, la société anonyme DELOITTE S.A., ayant son siège social à Rue de Neudorf, 560 à L-2220 Luxembourg, est renouvelé pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.



Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012075941/13.

(120107762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

International Housing Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.474.

La dénomination sociale actuelle de KPMG Audit, commissaire aux comptes de la Société est KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg suite à la fusion avec KPMG Peat Marwick qui elle-même a fusionné avec KPMG Lux S.à r.l. en date du 3 octobre 2010. KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée est enregistrée sous le numéro RCSL B 149133.

Extrait de l'assemblée générale annuelle de la société tenue le 13 décembre 2011

Il a été décidé de renouveler le mandat des membres du conseil de gérance de la Société:

Monsieur Cathal CONATY

Monsieur Michael FALCONE

MMA Financail International LLC

Monsieur Pierre METZLER

Madame Lisa ROBERTS

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Il a également été décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 149133 en qualité de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076263/24.

(120107647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Lion/Seneca Lux 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.596.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 7 juin 2012

En date du 7 juin 2012 l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur John Horton de son mandat d'Administrateur A avec effet au 1 er juin 2012.
- de nommer Monsieur Dominik Halstenberg, né le 10 août 1974 à Cologne, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle 21, Grosvenor Place, SW1X 7HF, Londres, Royaume-Uni en tant qu'Administrateur A avec effet au 1 ^{er} juin 2012. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.
 - Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs A:

- Janet Mary DUNLOP
- Dominik HALSTENBERG

Administrateurs B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Stijn Curfs Mandataire

Référence de publication: 2012076302/25.

(120107629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



Hoche Immo 4 H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 129.957.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société, extraordinairement le 18 juin 2012

- 1) Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2012:
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur et président du conseil d'administration;
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur.
- 2) MAYFAIR TRUST S. à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social actuel au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769, a été reconduite dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076244/21.

(120107633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Lepercq - Lynx Partners, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht. R.C.S. Luxembourg B 157.987.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le mercredi 20 juin 2012 à 15 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée approuve la réélection de Madame Lara Hines, 1100 Connecticut Avenue, NW, Washington, DC 20036, USA, Monsieur. Ryan M. Tie, 1100 Connecticut Avenue, NW, Washington, DC 20036, USA et Monsieur François Letaconnoux, 156, West 56 th Street, NY 10019 New York, USA comme Administrateurs de Lepercq - Lynx Partners pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2013.

L'Assemblée approuve également la réélection du Réviseur d'entreprises agréé KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2013.

Pour le compte de Lepercq - Lynx Partners

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2012076300/18.

(120107609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Harvest Clo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.360.

Les décisions suivantes ont été approuvées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 25 juin 2012:

- acceptation de la démission de TMF Administrative Services S.A. en tant qu'administrateur avec effet au 25 juin 2012;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 25 juin 2012, de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à s'- Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012;
 - confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:
 - * Monsieur Jorge Pérez Lozano
 - * Monsieur Martinus C.J. Weijermans
 - * Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 juin 2012. Pour la société TMF Luxembourg S.A. Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2012076237/24.

(120107612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Dometic Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.593.

Il a été annoncé que Jan Lindstedt a décidé de quitter Dometic Holding SA au 15 juin 2012 et de sa fonction d'administrateur unique avec effet immédiat à la fin de cette assemblée.

Charlotta Grähs, Storbergsgatan 1, SE-129 42 Hägersten, Sweden, a été nommée administrateur unique de Dometic Holding SA pour remplacer Jan Lindstedt avec effet immédiat à la fin de l'assemblée en date du 21.05.2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sylvie Kirchen.

Référence de publication: 2012076074/12.

(120107776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Simtek Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.648.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 juin 2012 a renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Guido Maria Pedone
- Jean-Yves Nicolas
- Nicole Thommes
- Marc Koeune

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012076487/18.

(120107778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Mecca World Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 162.735.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société, tenue en date du 26 juin 2012 que:

«Résolution unique

Le Conseil d'Administration, suite à l'expose du Président, a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse, au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.»

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012076355/16.

(120107791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck